

(à rappeler dans toute correspondance)

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
PAYS DE HONFLEUR - BEUZEVILLE**
Service Urbanisme
33 Cours des Fossés
CS 40037
14601 HONFLEUR CEDEX
Tél : 02.31.14.29.35
Fax : 02.31.14.29.39

DOSSIER N° DP 014 333 25 00168

Demande du : 23/11/2025
Reçue le : 23/11/2025
Complétée le : 09/12/2025

Sur un terrain sis et cadastré :
13 Rue Barbel – HONFLEUR
Pour : Rénovation du mur de clôture

DESTINATAIRES

**Monsieur Fontaine Eric et Madame
FONTAINE Doreen**

13 Rue Barbel

14600 HONFLEUR

Dossier suivi par : Louis-Marie CARLIER

OBJET : Retrait avant décision d'un(e) Déclaration préalable, RECOMMANDE A.R.
REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du : 09/12/2025
Votre mail du 05/03/2026

Madame, Monsieur,

Par mail susvisé, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier n° **DP 014 333 25 00168** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite.

Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Honfleur, le 12 MARS 2026

P / Le Président,

Sylvain NAVIAUX
Président de la Commission Urbanisme



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.